

## LE CERTIFICAT D'ETUDES JURIDIQUES (CEJ)

### LE PARCOURS DROIT DE L'UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE

Parcours sur deux ans s'ajoutant au DEGEAD

Limité à deux groupes (65 étudiants sélectionnés sur dossier et lettre de motivation)

Donne accès à la préparation de la Licence Droit de l'Université Paris-Dauphine

#### ❖ Une formation exigeante

Une moyenne de 9h supplémentaires d'enseignements par semaine

Des cours et des conférences de méthode

Un suivi et un travail régulier grâce aux contrôles continus

Une prérentrée pour les étudiants inscrits en deuxième année

#### ❖ Une formation complète

Le Parcours Droit correspond aux enseignements juridiques dispensés en DEGEAD 1 et 2 et aux enseignements juridiques spécifiques au CEJ

#### *Enseignements juridiques dispensés en DEGEAD*

DEGEAD 1	DEGEAD 2
Initiation au droit privé (18h) Initiation au droit public (18h) Droit du Patrimoine (18h)	Droit des obligations (18h) Droit pénal (18h) Droit de l'Union Européenne (18h)

#### *Enseignements juridiques spécifiques au CEJ*

CEJ 1
Droit constitutionnel (18h) Initiation à la recherche juridique (9h) Conférence de méthode en Introduction au droit privé (18h) Savoir prendre la parole en public (9h) Droit des personnes (18h) Institutions publiques (21h) Conférence de méthode en Droit des biens (18h)
CEJ 2
Droit des affaires (36h) Droit administratif (60h) Conférence de méthode en Droit administratif (18h) Conférence de méthode en Droit des obligations (36h)

## ❖ Une formation valorisée

Des points supplémentaires accordés aux étudiants inscrits en CEJ

Bonification de points en DEGEAD 1				
Moyenne CEJ 1	≥11	≥12	≥13	≥14
Points bonus pour le DEGEAD 1	1	1,5	2,5	3
Gain de moyenne en DEGEAD1	0,07	0,1	0,16	0,19

Bonification de points en DEGEAD 2				
Moyenne CEJ 2	≥11	≥12	≥13	≥14
Points bonus pour le DEGEAD 2	1,5	2,5	3,5	4
Gain de moyenne en DEGEAD2	0,11	0,18	0,3	0,29

## ❖ Une formation privilégiée

Des enseignements interactifs

Des méthodes pédagogiques innovantes

Des cours dispensés majoritairement par des enseignants-chercheurs

### *Membres de l'équipe pédagogique*

**Béatrice Delzangles**, Maître de conférences en droit public, directrice de la mention "Droit et Société" de la Licence 3 Droit-Economie-Gestion ;

**Anne-Sophie Dallemagne**, Enseignante ;

**Renaud Dorandeu**, Professeur de Sciences Politiques et Directeur du Département Licence Sciences des Organisations ;

**Georges Decocq**, Professeur de droit privé et Directeur de l'Ecole Droit Dauphine ;

**Thérèse Fischer**, Enseignante et juge de proximité ;

**Thomas Fontaine**, Doctorat contractuel

**Sébastien Jacquet**, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche en droit privé ;

**Emmanuel Leroux**, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche en droit public ;

**Thibaut Massart**, Professeur de droit privé, co-directeur du Master 2 Fiscalité de l'entreprise ( Master 221) ;

**Elisabeth Mella**, Maître de conférences en droit public - HDR, Directrice du CEJ, co-directrice de l'Ecole Droit Dauphine ;

**Juliette Morel-Maroger**, Maître de conférences en droit privé - HDR, co-directrice du Master 2 Droit Européen et International des Affaires de Dauphine (Master 240) ;

**Renaud Salomon**, Conseiller à la Cour de cassation, Professeur associé à l'Université Paris-Dauphine

**Sophie Schiller**, Professeur de droit privé, co-directrice du Centre de Recherches Droit Dauphine (Cr2D), co-Directrice du Master 2 Droit des Affaires (Master 214), directrice du Master 2 Droit du patrimoine professionnel (Master 223) ;

**Olivia Tambou**, Maître de conférences en Droit public ;

**Xavier Tuot**, Conseiller d'Etat, professeur associé à l'Université Paris-Dauphine ;

## ❖ Une formation ouvrant l'accès à la L3 Droit de l'Université Paris-Dauphine

Accès possible en L3 Droit mais non exclusif de l'accès aux autres Licences proposées par l'Université Paris-Dauphine (L3 Gestion, L3 Economie Appliquée, L3 LISS)

## ❖ Une formation reconnue

Existe depuis 2006

Classée en 2014-2015 1<sup>ère</sup> chez SMBG dans la rubrique *Licence Droit-Economie-Gestion : bi-cursus, bi-diplômes* sur la base des trois critères suivants : notoriété de la formation – salaires, poursuite d'études et débouchés – Retour de satisfaction des étudiants